



Communiqué

Coronavirus (COVID-19)

Conformément aux mesures édictées par la Confédération et le Canton du Valais, le Conseil municipal communique les précisions suivantes liées au Coronavirus (COVID-19).

Ecoles et crèche

La structure crèche-UAPE et les écoles sont fermées du lundi 16 mars jusqu'au 30 avril 2020. Un service minimum en structure d'accueil et à l'école obligatoire sera assuré pour les enfants de parents devant **IMPERATIVEMENT** travailler (actifs dans le domaine de la santé, de la sécurité publique, ...) sans autre solution de garde ou dont la garde doit être assurée par des personnes vulnérables.

Durant cette période de fermeture, les enfants doivent éviter de se rassembler dans des endroits clos et de se rendre dans les endroits publics fréquentés. Les activités de loisirs en groupe sont à éviter impérativement. Les contacts physiques proches, en particulier avec les personnes vulnérables, sont à éviter impérativement.

Le site internet www.vs.ch/covid-19 est mis à jour en continu et nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Pour tous renseignements utiles :

- Crèche, UAPE : Laetitia Perren, Directrice – 078 720 91 77
- Ecoles : Jean-Claude Quarroz, Conseiller – 079 593 37 69

Activités et manifestations

Interdiction des activités et manifestations de plus de 50 personnes, interdiction d'activités et manifestations de groupes sportifs et culturels, recommandation de renoncer à des activités, événements et réunions en dessous de 50 personnes, limitation de la fréquentation des cafés, restaurants et cantines à 50 personnes.

Administration communale

La Commune de St-Martin met tout en œuvre pour maintenir le service à la population. Des dispositions sont prises pour assurer la santé et la sécurité des collaborateurs. En cette période de crise sanitaire, la Commune de St-Martin en appelle au bon sens, à la solidarité avec les plus faibles, ainsi qu'à la responsabilité individuelle et collective pour lutter contre la propagation du virus aussi bien à l'externe qu'à l'interne de l'administration.

Le Conseil municipal